

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
IS/76*
31 octobre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Lettre en date du 31 octobre 1951
adressée par le Président de la Commission de conciliation
à la délégation d'Israël
et aux délégations de l'Egypte, de la Jordanie,
du Liban et de la Syrie

Excellence,

Le 17 septembre 1951, la Commission de conciliation a présenté ses propositions d'ensemble aux délégations de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie. Elle a présenté ces propositions à la délégation d'Israël le 21 septembre.

Dans sa lettre adressée aux délégations, le 6 octobre 1951, la Commission a pris acte des résultats obtenus au cours des conversations ayant eu pour objet le préambule de ses propositions et en a conclu qu'il existait une base pour l'examen de ses propositions.

Le 24 octobre, la Commission a donné de plus amples explications sur ses propositions aux délégations de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie. Elle a également donné ces mêmes explications à la délégation d'Israël, le 26 octobre. Ce faisant, la Commission se proposait de mettre les Parties en mesure de pouvoir entreprendre avec elle une discussion détaillée de ses propositions.

Après avoir revu les comptes rendus des séances, les déclarations d'intentions pacifiques formulées par les Parties et la correspondance échangée avec ces dernières, la Commission continue de croire qu'il existe une base pour un examen détaillé de ses propositions d'ensemble dans le cadre de la présente conférence. En conséquence, la Commission est d'avis qu'après avoir pris connaissance des plus amples explications qui leur ont été fournies, les Parties devraient maintenant être en mesure de commencer à discuter à fond ses propositions.

La Commission estime qu'il lui est indispensable d'être en mesure de présenter à la Sixième session de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport constructif sur la situation en Palestine d'une façon générale

et le résultat des réunions de Paris, et ceci aussitôt que possible après l'ouverture de l'Assemblée le 6 novembre 1951. La Commission demande à Votre Excellence de bien vouloir lui faire connaître avant cette date, si sa délégation est disposée à discuter avec la Commission tous les points de l'ensemble des propositions soumises à votre délégation. Afin de faciliter cette discussion, la Commission se féliciterait de recevoir, avant la date d'ouverture de l'Assemblée générale, les vues préliminaires de votre délégation sur les divers points de ces propositions.

La présente lettre est adressée à chacune des délégations participant à la conférence de Paris. La Commission établira son programme d'après les réponses qui lui parviendront. La Commission espère que la coopération des Parties lui permettra de poursuivre ses efforts de médiation et de conciliation dans le cadre de la présente conférence.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma haute considération.

(Signé) Ely E. Palmer
Président